

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°21/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	9
NOMBRE DE PROCURATION :	0
NOMBRE DE SUFFRAGE :	9
Date de convocation :	le 17 juin 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL

Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Olivier GUEDON, Mr Robert HAMON

Pouvoir : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIVS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;  
**Vu** la démission d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

**Considérant** qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune de Saint-Christol-de-Rodières auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

**Considérant** que les délégués précédemment désignés étaient :

Délégués titulaires : Mme Magali ARNAL et M. Alain FONTAINE

Déléguées suppléantes : Mme Pascaline GITZHOFER et Mme Nathalie FORGEROU

**Vu** la démission de deux de ces délégués

Madame le maire propose de désigner à nouveau les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants pour ce syndicat.

Après appel à candidature par Madame le Maire,

Monsieur Hervé CLEMENT et Madame Magali ARNAL se portent candidats pour être délégués titulaires du SIVS (Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire).

Pour Monsieur Hervé CLEMENT

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Monsieur Hervé CLEMENT : 9 voix

Monsieur CLEMENT Hervé ayant obtenu la majorité absolue est élu comme délégué titulaire du SIVS.

Pour Madame Magali ARNAL

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Madame Magali ARNAL : 9 voix

Madame Magali ARNAL ayant obtenu la majorité absolue est élue comme déléguée titulaire du SIVS.

Madame Edith MARSCHAL se porte candidate pour être déléguée suppléante du SIVS Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés

Madame Edith MARSCHAL : 9 voix

Madame Edith MARSCHAL ayant obtenu la majorité absolue est élue comme déléguée suppléante du SIVS.

Madame Nathalie FORGEROU se porte candidate pour être déléguée suppléante du SIVS Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés

Madame Nathalie FORGEROU : 9 voix

Madame Nathalie FORGEROU ayant obtenu la majorité absolue est élue comme déléguée suppléante du SIVS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 08 juillet 2024 et de la publication le 08 juillet 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**



